

**CCDC 15**  
**TABLE DES MATIÈRES**

**CONVENTION ENTRE DESIGN-CONSTRUCTEUR  
ET PROFESSIONNEL**

- Article A-1 Services de conception
- Article A-2 Ententes et modifications
- Article A-3 Portée, budget de construction et calendrier
- Article A-4 Documents de construction
- Article A-5 Rémunération des services de conception
- Article A-6 Paiement
- Article A-7 Réception et envoi des avis écrits
- Article A-8 Langue du contrat
- Article A-9 Succession

**ANNEXES**

- Annexe A. Services de conception de base et rémunération
- Annexe B. Services de conception additionnels et rémunération
- Annexe C. Frais remboursables
- Annexe D. Taux horaire du personnel employé par le professionnel

**DÉFINITIONS**

- Achèvement substantiel de l'ouvrage
- Autre professionnel
- Avis écrit
- Budget de construction
- Construction
- Contrat
- Coordination
- Coût de construction
- Design-constructeur
- Documents contractuels
- Documents de construction
- Documents du contrat de design-construction
- Emplacement de l'ouvrage
- Énoncé des exigences du maître de l'ouvrage
- Jour ouvrable
- Maître de l'ouvrage
- Ouvrage
- Professionnel
- Professionnel sous-traitant
- Services de conception
- Sous-traitant
- Surveillance générale
- Taxes à la valeur ajoutée

**CONDITIONS GÉNÉRALES**

**PARTIE 1 CLAUSES GÉNÉRALES**

- CG 1.1 Documents contractuels
- CG 1.2 Droit d'auteur et usage des documents
- CG 1.3 Législation régissant le contrat
- CG 1.4 Droits et recours
- CG 1.5 Cession
- CG 1.6 Confidentialité

**PARTIE 2 OBLIGATIONS DU DESIGN-  
CONSTRUCTEUR**

- CG 2.1 Information fournie par le design-constructeur
- CG 2.2 Examen par le design-constructeur de la conception

**PARTIE 3 OBLIGATIONS DU PROFESSIONNEL**

- CG 3.1 Services de conception
- CG 3.2 Professionnels sous-traitants
- CG 3.3 Autres professionnels

**PARTIE 4 PAIEMENTS AU PROFESSIONNEL**

- CG 4.1 Paiements
- CG 4.2 Frais remboursables
- CG 4.3 Honoraires au pourcentage

**PARTIE 5 MODIFICATIONS ET RAJUSTEMENTS**

- CG 5.1 Budget de construction
- CG 5.2 Honoraires

**PARTIE 6 DÉFAILLANCES**

- CG 6.1 Résiliation et suspension

**PARTIE 7 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

- CG 7.1 Règlement des différends

**PARTIE 8 TAXES ET DOCUMENTS  
COMPTABLES**

- CG 8.1 Taxes
- CG 8.2 Documents comptables

**PARTIE 9 ASSURANCE**

- CG 9.1 Assurance

**PARTIE 10 INDEMNISATION ET LIMITATION DE  
LA RESPONSABILITÉ**

- CG 10.1 Définition et survie
- CG 10.2 Indemnisation et limitation de la responsabilité

Le CCDC 15 est le fruit d'un processus fondé sur le consensus, visant à trouver un juste équilibre entre les intérêts de toutes les parties d'un projet de construction. Il reflète les pratiques recommandées de l'industrie. Le CCDC 15 peut avoir des conséquences importantes. Le CCDC et ses organisations constituantes n'acceptent aucune responsabilité en cas de perte ou de dommage pouvant découler de l'utilisation ou de l'interprétation du CCDC 15.

Tous droits réservés, CCDC 2013

Toute reproduction, même partielle, sans la permission écrite du CCDC est interdite.